

	<p>POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX</p> <p>Vari Khachatryan Tél. 06 58 24 40 64</p>	<p>PARTENAIRE des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis de presse & web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation https://alsace.marchespublics-eurolegales.com https://dna.marchespublics-eurolegales.com Le journal d'annonces légales de vos départements</p>	<p>DEMANDE DE PUBLICATION pour les DNA contactez le 08 09 10 01 67 legalesADN@ebraservices.fr appel gratuit puis coût d'un appel local</p>
---	---	--	---

Enquête publique

PREFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis de consultation du public

En application des dispositions des articles L. 512-7-1 et R. 512-46-12 et suivants du code de l'environnement, le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la société FUCHS INVEST SCI, dont le siège social est situé 11 rue de Kyoto à ERSTEIN, pour l'augmentation du stockage de produits pyrotechniques de divertissement au sein d'un bâtiment logistique sur le territoire de la commune d'ERSTEIN, fait l'objet d'une consultation du public.

Le préfet du Bas-Rhin a fixé, par arrêté, la mise à disposition du dossier de demande dans la mairie de la commune d'ERSTEIN du **lundi 25 août 2025 au mardi 22 septembre 2025 inclus**, pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Pendant la durée de la consultation, le dossier pourra être consulté :
- sur support papier, dans les locaux de la mairie d'ERSTEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, dans les locaux de la mairie d'ERSTEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-E> - commune ERSTEIN sous la rubrique société FUCHS INVEST SCI. Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations :
- sur un registre ouvert en mairie d'ERSTEIN ;
- par voie électronique à l'adresse

pref-consultation-du-public@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « consultation du public FUCHS INVEST SCI à ERSTEIN » ;
- par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique
5, place de la République
67073 STRASBOURG Cedex

Par ailleurs, sauf mention contraire, en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs seront systématiquement anonymisés.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Bas-Rhin.
L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

467720800



COMMUNE DE KINTZHEIM

Avis d'enquête publique unique

Révision allégée n°1 et modification n°2 du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 10/07/2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision allégée n°1 et de modification n°2 du plan local d'urbanisme.

L'objectif de la révision allégée n°1 est de conforter la pérennisation d'une activité économique sur son ban communal. Il s'agit de permettre la création d'un hangar à proximité des bâtiments existants. La partie à l'Est de l'activité agricole située au Dreispitz est aujourd'hui classée en zone A et Ac du PLU. Elle nécessite un reclassement en Ax (0,1 ha) pour y admettre les constructions et installations artisanales ou industrielles, afin de conforter l'activité existante de fabrication de matériel pour la viticulture.

Les axes principaux de la modification n°2 sont :
- Le réajustement de certaines dispositions du règlement relatives notamment à l'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives, à l'aspect des constructions, à la hauteur des clôtures en limite séparative, aux exigences en matière de stationnement ;
- L'ajout de nouvelles règles relatives à l'implantation des piscines, à l'implantation des constructions en zone UJ, aux remblais et mouvements de terrains en zone UL, l'aspect des clôtures en zone UX ;

- La suppression de deux emplacements réservés ;
- La simplification du règlement ;
- La délimitation d'un nouveau secteur spécifique Ad à l'Est du village ;
- La correction des orientations d'aménagement et de programmation du secteur des Pruniers.

L'enquête se déroulera sur une durée de 20 jours consécutifs :
du mercredi 27 août 2025 à 9h00 au lundi 15 septembre 2025 à 17h00.

Monsieur Daniel Sur, gestionnaire de sociétés en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Joëlle Baumann, responsable juridique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante par le 1er vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/m2-ra1-plu-kintzheim>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :
- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :
- **Mercredi 27 août 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 15 septembre 2025 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- soit en les consignnant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 50, rue de la Liberté - 67600 KINTZHEIM ;

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : **m2-ra1-plu-kintzheim@mail.registre-numerique.fr**
- soit en les consignnant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/m2-ra1-plu-kintzheim>

L'autorité responsable du projet de la révision allégée n°1 et de la modification n°2 du plan local d'urbanisme est la commune de Kintzheim représentée par son Maire, Monsieur Christian SCHLEIFER et dont le siège administratif est situé 50 rue de la Liberté - 67600 KINTZHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse. Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibérations du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

467846700



COMMUNE D'EBERBACH-SELTZ

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 18/07/2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- La création d'un sous-secteur ACs de 63 ares afin de permettre la construction d'un bâtiment de stockage agricole ;
- La modification d'une règle liée à l'aspect extérieur des constructions en zone UA ;

- L'ajout d'une règle concernant les modalités de gestion des eaux pluviales.
L'enquête se déroulera sur une durée de 25 jours consécutifs :
du lundi 25 août 2025 à 15h00 au jeudi 18 septembre 2025 à 17h00.

Monsieur KLEISER, Attaché principal de l'éducation nationale à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur CANTONNET, Lieutenant-Colonel à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Documents-d-Urbanisme2/SCoT-PLU-POS-Cartes-communales>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi de 15h00 à 17h00
- Jeudi de 9h00 à 11h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- **Lundi 25 août 2025 de 15h00 à 17h00**
- **Lundi 1er septembre de 15h00 à 18h00**
- **Jeudi 18 septembre de 15h00 à 17h00**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le lundi 1er septembre de 17h00 à 18h00 et le jeudi 18 septembre de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignnant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 49 rue Principale - 67470 EBERBACH-SELTZ ;

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : **mairie.eberbach@wanadoo.fr**

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
L'autorité responsable du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme est la commune d'Eberbach-Seltz représentée par son Maire, M. Pascal STOLTZ et dont le siège administratif est situé 49 rue Principale - 67470 EBERBACH-SELTZ. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur le site internet de la préfecture pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

467850000



COMMUNE DE BISSERT

Avis d'enquête publique Plan local d'urbanisme Elaboration

Par arrêté municipal du 29 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme, document destiné à réglementer le droit des sols sur l'ensemble de la commune. L'enquête se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs : **du mardi 26 août 2025 à 13h30 au vendredi 26 septembre 2025 à 12h30.**

Monsieur Alain Joseph LEVY, Expert en Réseaux de Franchise et d'Urbanisme Commercial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Madame Sylvie GREGORUTTI a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la communauté de communes pour le compte de la commune, à l'adresse suivante :

<https://www.alsace-bossue.fr/plu-bissert>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de BISSERT pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le mardi de 13h30 à 18h30
- le jeudi de 13h30 à 16h30

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- le mercredi 3 septembre de 16h30 à 19h00

- le samedi 20 septembre de 9h30 à 12h30

- le lundi 22 septembre de 9h30 à 12h30

- le vendredi 26 septembre de 9h30 à 12h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **le mardi 26 août de 13h30 à 16h30**

- **le mercredi 3 septembre de 16h30 à 19h00**

- **le lundi 22 septembre de 9h30 à 12h30**

- **le vendredi 26 septembre de 9h30 à 12h30**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignnant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise « 1 rue du Canal 67260 BISSERT »

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : **mairie.bissert@wanadoo.fr**

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

La boîte mail recueillera les messages à compter du mardi 26 août à 13h30 jusqu'au vendredi 26 septembre à 12h30. Tout courriel réceptionné hors de ce créneau ne sera pas analysé.

- soit en les consignnant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.alsace-bossue.fr/plu-bissert>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de PLU est la commune de BISSERT représentée par son Maire Francis SCHORUNG et dont le siège administratif est situé à 1 rue du Canal à BISSERT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur le site internet de la communauté de communes pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

467915400



EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Service aménagement du territoire et projets urbains Avis d'enquête publique

Par arrêté de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg du 5 août 2025, une enquête publique est prescrite portant sur la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 1 : Objet
La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enquête publique porte sur l'intérêt général de la déclaration de projet « Schutzenberger » et la mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 2 : Coordonnées du maître d'ouvrage de la procédure soumise à enquête publique

Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 98 50 00

Article 3 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation

À l'issue de l'enquête, deux décisions sont susceptibles d'être adoptées :

- avis du Conseil de la Ville de Schiltigheim sur la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- déclaration de l'intérêt général du projet et approbation de déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 : Désignation d'un commissaire enquêteur

En vue de réaliser l'enquête publique relative à l'objet cité à l'article 1er, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 2 juin 2025, M. Jean BIEWER en qualité de commissaire enquêteur et M. Yves KLEISER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 25 août 2025 au vendredi 26 septembre 2025 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations

Le siège de l'enquête publique est :
Service Aménagement du territoire et projets urbains - 4ème étage
Ville et Eurométropole de Strasbourg

1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet pourra être consulté par le public, de la manière suivante :

- sur support papier et numérique (poste informatique en libre-service) au siège de l'enquête publique aux jours et heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- sur support papier en mairie de Schiltigheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6462>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique. Un registre pour le projet de déclaration de projet « Schutzenberger » est mis à la disposition du public en mairie de Schiltigheim et au Centre administratif, siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, lui permettant d'y consigner ses observations. En outre, le public peut transmettre ses observations ainsi que toute correspondance relative à l'enquête par courrier au commissaire enquêteur.

Les courriers sont à faire parvenir, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique « Schutzenberger »
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg

1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique, via l'adresse courriel suivante : **enquete-publique-6462@registre-dematerialisee.fr**, ou via un registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6462>

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Elles seront enregistrées du lundi 25 août 2025 à partir de 8h30 jusqu'au :

- vendredi 26 septembre 2025 à 18h pour les registres au format papier déposés au siège de l'enquête publique et à la mairie de Schiltigheim ;

- vendredi 26 septembre 2025 à 23h59 pour les observations déposées par voie électronique.

Les observations envoyées par courrier sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeurent en ligne durant toute la durée de l'enquête publique. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront pas anonymisés.

Article 7 : Permanences d'accueil du public par le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date	Heures de permanence	Lieu de permanence
Lundi 25 août 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Mercredi 3 septembre 2025	14h à 17h	Mairie de Schiltigheim
Jeudi 11 septembre 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Samedi 20 septembre 2025	9h à 12h	Mairie de Schiltigheim
Vendredi 26 septembre 2025	15h à 18h	Mairie de Schiltigheim

En complément des permanences organisées, une visite de l'ancienne brasserie Schutzenberger sera proposée au public dans le respect des mesures de sécurité, le samedi 13 septembre 2025 à partir de 10h. Le point de rendez-vous de la déambulation se situe devant l'entrée du site, au 8 rue de la Patrie à Schiltigheim.

Article 8 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la Métropole.

Article 9 : Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle complète et apporte des évolutions à l'évaluation environnementale initiale du PLU, au regard des propositions d'évolutions contenues dans le dossier de déclaration de projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet, en date du 23 mai 2025. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Article 10 : Information sur le projet

Les informations et études préalables relatives à la déclaration de projet « Schutzenberger » à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à :

Monsieur Emmanuel SOUDANT
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg

1, Parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex
emmanuel.soudant@strasbourg.eu - Tél. : +33 (0)3 68 98 81 08

468027700